Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures

N°29
06/10/2020

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Romain TSCHEILLER / **ARVALIS**
r.tscheiller@arvalis.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures N°X du JJ/MM/AA »

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal
Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

*Consultez les **évènements agro-écologiques** près de chez vous !*

Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Dates de semis**
- **Limace :** mettre en place les pièges pour évaluer la pression avant la levée des céréales.

Colza

- **Stade :** cotylédons à 10 feuilles.
- **Grosses altises :** captures dans 50 % des parcelles, **surveillez les jeunes colzas.**
- **Charançon du Bourgeon Terminal :** rappel des critères d'identification, aucune capture.
- **Autres bioagresseurs :** tenthrèdes de la rave, puceron vert du pêcher et limaces.

Nombre de parcelles	Colza
Créées	39
Observées	21

Céréales à paille : dates de semis

• Date de semis

Retarder la date de semis est une technique efficace pour esquiver des périodes de levées préférentielles de certaines mauvaises herbes. Dans le cas des céréales d'hiver (blé et orge), cette technique conjuguée au faux-semis permet de faciliter la gestion des graminées adventices.

Dans les cultures d'hiver, la date de semis conditionne, dans de nombreux milieux, la faisabilité d'interventions mécaniques ultérieures. Positionner les graines à profondeur constante, semer suffisamment dense et réussir la levée d'un couvert homogène constituent aussi un gage de réussite pour le désherbage mécanique en culture !

La date de début des semis est établie à partir du critère de précocité à montaison, la date de fin de semis est établie à partir du critère de précocité à maturité (liée à la précocité à épiaison). Si les semis précoces permettent dans nos régions de limiter les risques d'échaudage en fin de cycle, l'excès de précocité entraîne une augmentation des pressions parasitaires (piétin échaudage, maladies des feuilles comme la rouille naine, maladies virales transmises par les pucerons et cicadelles, mosaïque, …) ainsi que le risque de verse. L'excès de précocité augmente également la pression des adventices, notamment les graminées. Les surcoûts de protection et les pertes éventuelles dues aux accidents limitent très fortement le gain vis-à-vis de l'échaudage. Il n'est donc pas recommandé de débuter les semis avant le 15 octobre dans le Nord de Poitou-Charentes et pas avant le 20 octobre dans la partie Sud.

Plus d'infos : https://www.arvalis-infos.fr/cereales-adapter-la-date-de-semis-au-contexte-de-la-parcelle-@/view-33373-arvarticle.html?fbclid=IwAR0due3NfxscrB0m-TBWJYUzik2mQPe86os_pxgkkVsDw6LR7SiZ8ms8fSI

Les dates proposées ci-dessous sont un compromis entre la prise en compte des risques agro-climatiques, une limitation raisonnable des risques parasitaires ainsi que le risque de ne plus pouvoir accéder aux parcelles. Le calendrier de semis doit être bâti en tenant compte avant tout de la précocité des variétés. Celle-ci est suffisamment variable au sein d'une même espèce pour alterner les semis des différentes espèces présentes sur l'exploitation et adapter les dates d'implantation à chaque variété.

Blé tendre

Le Magneraud (Saintes, Angoulême, Niort)

Poitiers (Loudun, Civray, Confolens, Thouars)

Variétés	Précocité Montaison	Précocité Epiaison
(KWS Sphère)	2	6.5
Arkeos, **Complice**, (LG Astrolabe)	2	7
Advisor, (Gravure), LG Absalon, Pilier, (RGT Rosasko), RGT Sacramento, Rubisko, Syllon, (Winner)	3	6.5
(Gerry), (Grimm), (KWS Ultim), LG Armstrong, **RGT Cesario**, Unik	3	7
Ascott, (Fantomas), (Hyligo), Macaron, **Oregrain**, Providence, Tenor	4	7
(RGT Borsalino), SU Astragon, (Talendor), (RGT Montecarlo)	4	7.5-8
Cellule, (Hansel)	5	6.5
Descartes, (KWS Drop), (RGT Natureo), (SY Rocinante)	5	7
Hypodrom, SY Passion, (RGT Borsalino)	5	7.5-8
Filon, Obiwan	6	7.5-8

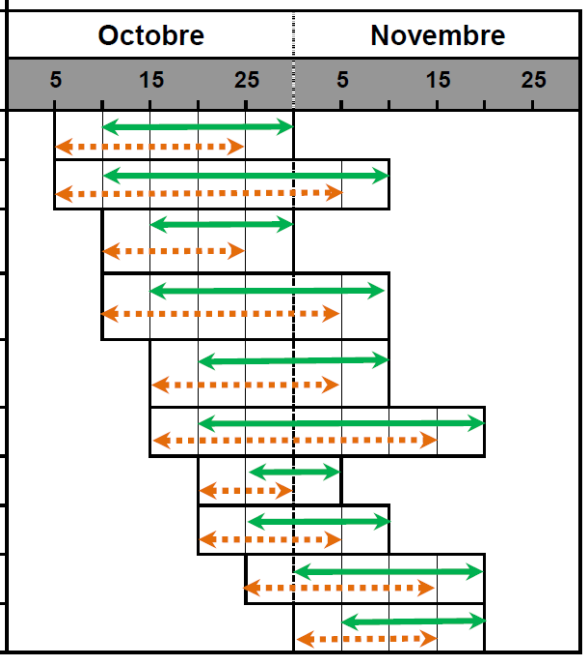

(en gras, variété type de la classe de précocité)

Blé dur

Marais (Rochefort, Marans, Grues)
Le Magneraud (Saintes, Angoulème, Niort, Luçon)
Poitiers (Loudun, Civray, Chauvigny, Thouars)

Variétés	Octobre 5	15	25	Novembre 5	15	25	Décembre 5	15	25
Karur, Pescadou, RGT Monbecur									
Relief									
LG Boris, Miradoux, Nobilis									
Anvergur, Casteldoux, RGT Voilur, Toscadou									
Atoudur									
RGT Vanur									

Orge d'hiver

Compte tenu de la sensibilité de l'orge d'hiver à la jaunisse nanisante (JNO), il est recommandé d'attendre la deuxième quinzaine d'octobre pour les semer dans les secteurs/parcelles habituellement exposés à ce risque.

Plus d'infos : https://www.arvalis-infos.fr/semis-d-orge-d-hiver-pas-avant-le-15-octobre-pour-diminuer-le-risque-jno-@/view-33399-arvarticle.html

Charente-Maritime, Sud Charente, Sud Deux-Sèvres, Plaine de Vendée
Vienne, Nord Charente, Nord Deux-Sèvres

Variétés	Précocité Montaison	Précocité Epiaison	Octobre 5	15	25	Novembre 5	15	25
KWS Cassia	2	5.5						
KWS AKKORD, Memento	2	6						
(DEMENTIEL), Maltesse, (MASCOTT), LG Casting, MARGAUX	3	6-6.5						
ETINCEL, ISOCEL, ROSSIGNOLA	3	7-7.5						
KWS OXYGENE, MANGOO	4	6.5						
AMISTAR, COCCINEL, KWS BORRELY, KWS FARO, (KWS JOYAU), PIXEL	4	7-7.5						
CREATIVE, HIRONDELLA, KWS JAGUAR, (KWS FILANTE), VISUEL, RAFAELA, (SENSATION)	5-6	7-7.5						

En majuscule escourgeons, en minuscule orges 2 rangs

Note réalisée à partir de :

- Guides ARVALIS :
  - *Choisir et décider – Préconisations régionales campagne 2020-2021 – Variétés et interventions d'automne en blé tendre*
  - *Choisir et décider – Préconisations régionales campagne 2020-2021 – Variétés et interventions d'automne en blé dur*
  - *Choisir et décider – Préconisations régionales campagne 2020-2021 – Variétés et interventions d'automne en orge d'hiver*

- **Limaces**

Le temps doux et humide en cette période est favorable pour le développement des limaces (grises ou noires). Les dernières observations réalisées (le 1er octobre) dans le cadre du réseau « CIBLAGE anti-limace » montre une reprise d'activité des populations de limaces dans les futures parcelles de blé.

L'indice de risque annuel du modèle climatique « LIMACE », à titre d'information pour la station météo de Biard (86), est en progression depuis fin septembre, mais reste encore à un niveau faible.

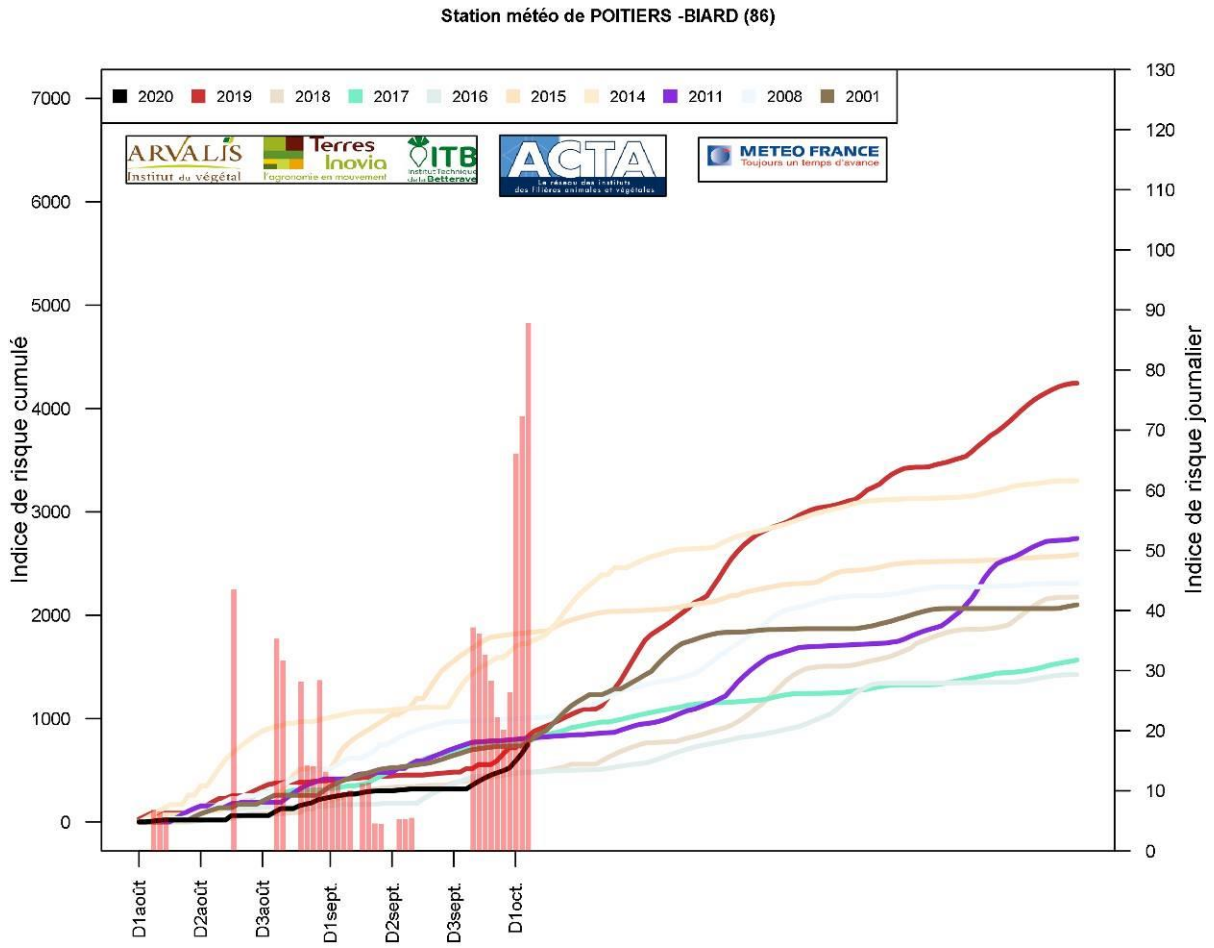

L'axe des abscisses comporte une année découpée en décades, et commence en janvier ou en aout. Les histogrammes sont des indices de risque journaliers et se rapportent à l'axe de droite.Les courbes sont des indices de risque cumulés et se rapportent à l'axe de gauche.La courbe de l'année en cours est encadrée par rapport à des années de référence hautes et des années de référence basses parmi celles disponibles dans la base

Il est important de vérifier la présence des limaces avant le semis, spécialement si le niveau de risque est élevé (voir tableau des facteurs ou niveaux indicatifs de risques limaces dans la note nationale, lien ci-dessous).

Aux stades critiques de la levée et de la sortie des premières feuilles, effectuez des observations régulières, au moins 1 fois par semaine, voire d'avantage selon les conditions météo.

Rappel de la technique du piégeage

Cette méthode permet d'évaluer les niveaux de population à la parcelle et de se référer, le cas échéant, à un seuil de nuisibilité. Installez un piège au sol, de préférence en début de journée avant 10 h : une aquanappe Inra-Bayer 50 cm x 50 cm, un piège De Sangosse, Certis, ou à défaut, un abri (carton ondulé, tuile, soucoupe, planche…). Avant la pose, humidifiez les pièges et éventuellement la surface du sol. Dénombrez les individus si possible le lendemain matin et à défaut au maximum 3 à 7 jours après selon les conditions climatiques. Les captures reflètent l'intensité de la population de limaces actives par m².

Mise en place du piège limaces Inra-Bayer

Capture de limaces en piège Inra-Bayer

A consulter : - **Note commune/nationale Limace**

- **Réguler les limaces par le travail du sol**

Colza

• Stade phénologique et état de la culture

Le développement des colzas est dynamique. Il faut cependant surveiller de près les situations tardives plus exposées aux ravageurs d'automne, notamment limaces et grosses altises. Les stades des colzas observés cette semaine s'échelonnent de cotylédons à 10 feuilles.

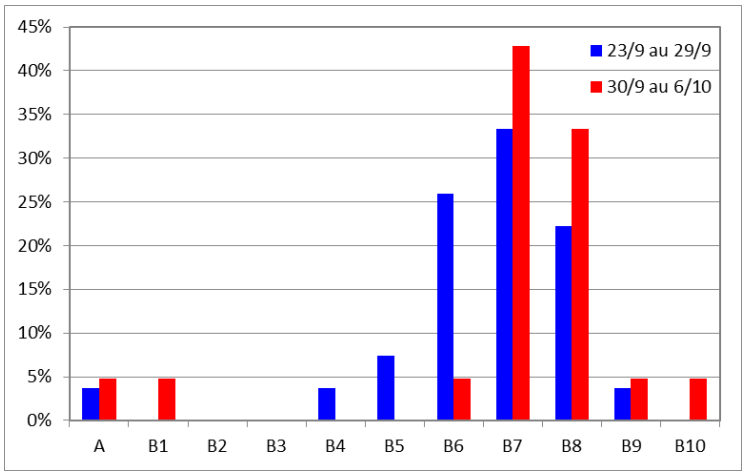

Evolution des stades du colza en % de parcelles
(Terres Inovia)

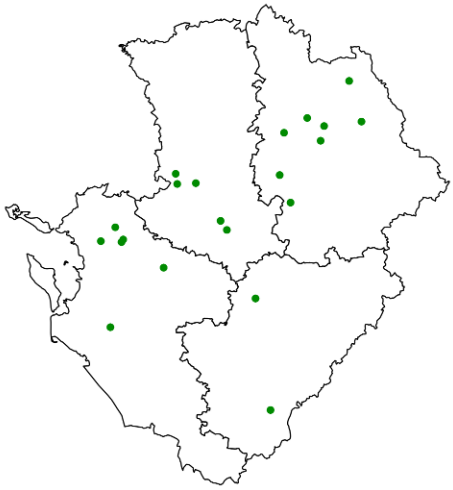

Carte des parcelles observées du 30 septembre au 6 octobre 2020 (Terres Inovia)

• Grosses altises (altises d'hiver)

La moitié des 18 parcelles relevées a piégé des grosses altises (1 à 24 insectes), les captures stagnent. La cuvette de VENDEUVRE-DU-POITOU (86) a capturé 24 individus, pour les 8 autres situations le piégeage est timide (≤ 5 insectes ; points oranges sur la carte). Etant donné l'avancement des colzas observés cette semaine (au moins 6 feuilles), les morsures sur les plantes sont peu remontées.

Les 2 situations tardives du réseau sont attaquées :

- MONTMOREAU-SAINT-CYBARD (16) au stade cotylédons : 20 % de plantes avec morsures ;
- ARCHIGNY (86) à 1 feuille : 10 %.

Cependant, la surface foliaire détruite est inférieure à 5% et le seuil indicatif de risque n'est pas atteint. La surveillance doit se maintenir.

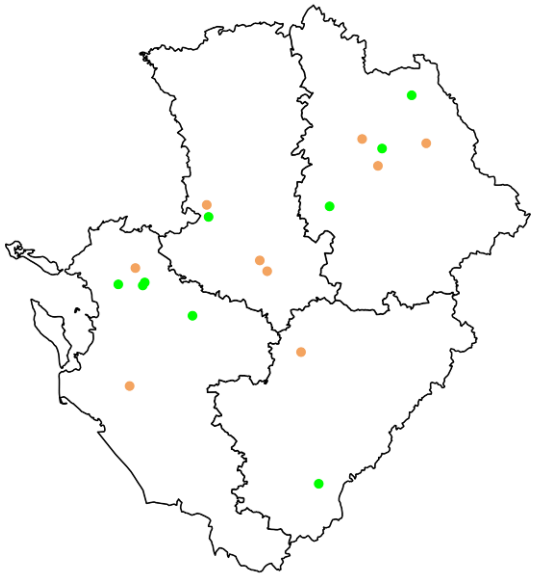

Carte des piégeages de grosses altises du 30 septembre au 6 octobre 2020
Point orange : grosses altises capturées (≤ 24 insectes)
Point vert : grosses altises absentes (non piégées en cuvette enterrée)
(Terres Inovia)

Période de risque : de la levée au stade 3 feuilles.

Seuil indicatif du risque : 8 pieds sur 10 portant des morsures dans un premier temps et 25 % de la surface foliaire détruite. En cas de levée tardive (après le 1er octobre), la vitesse de développement des colzas est ralentie et le seuil peut être abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Moins de 25 % de la surface touchée

Plus de 25 % de la surface touchée

Évaluation du risque

Les grosses altises sont présentes mais discrètes, elles sont capturées dans 50 % des parcelles (57 % la semaine passée).

Les **colzas observés** cette semaine sont en majorité sortis de la période de risque, le risque grosse altise adulte est **faible**.

Pour les **colzas de moins de 3 feuilles**, le risque est **fort**. Au regard des piégeages, l'estimation des surfaces foliaires détruites par les adultes est nécessaire pour la prise de décision. L'activité de cet insecte est nocturne.

Attention : la grosse altise est résistante aux pyréthrinoïdes.

Pour aller plus loin :

Gestion en cours de campagne des grosses altises adultes (altises d'hiver)

Etat des résistances selon la région et le ravageur

- **Charançon du Bourgeon Terminal**

Plutôt discret en Poitou-Charentes et habituellement cantonné au nord Vienne/Deux-Sèvres, il fut capturé en Charente à l'automne 2019. Ce ravageur pourrait être plus présent que par le passé. **Aucune capture** cette semaine dans les 16 parcelles renseignées.

Merci d'être vigilant lors de vos relevés de cuvettes et attention aux confusions avec d'autres charançons :

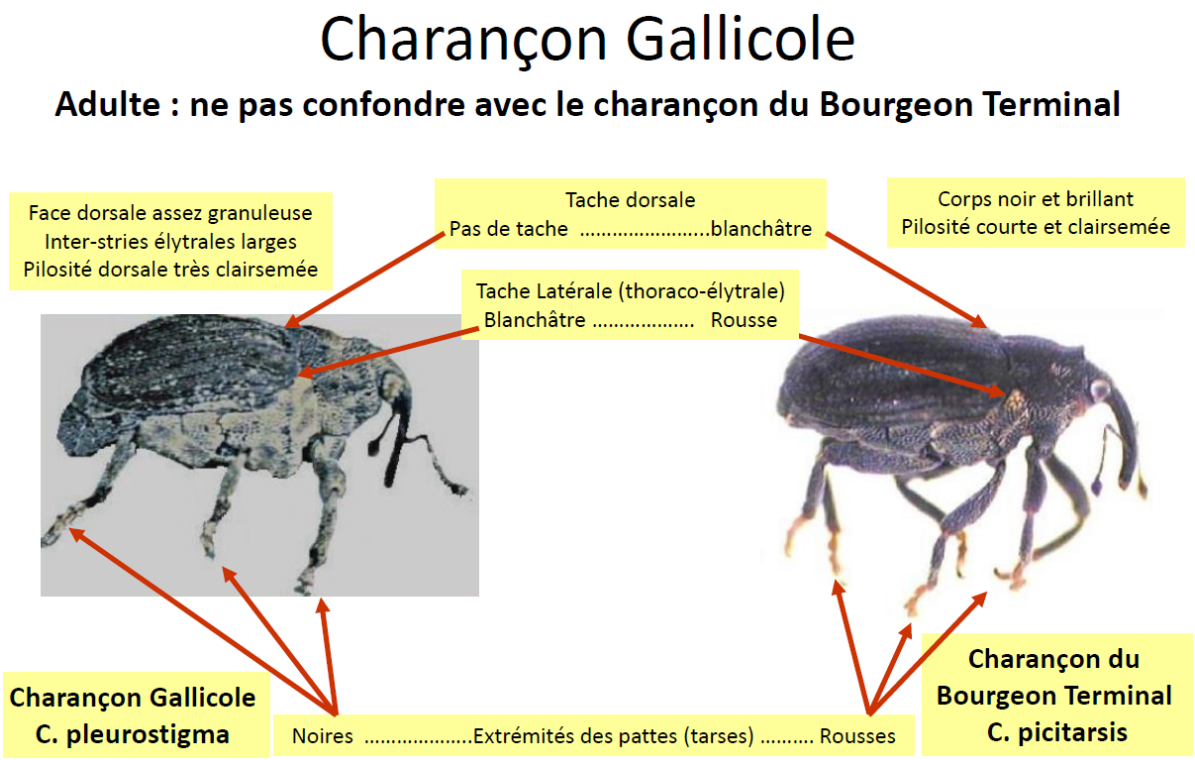

Charançon de la tige du colza
(Ceutorhynchus napi)
Le plus gros des charançons rencontrés sur colza a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.

Charançon de la tige du chou
(Ceutorhynchus pallidactylus)
Le corps est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ses pattes est brun orangé (rousse).

- **Autres bioagresseurs**

Tenthrède de la rave

Quelques adultes (non nuisibles) sont encore capturés sur les communes de SAINT-MAXIRE et SAINT-GELAIS (79). Cependant, aucune larve de tenthrède n'est observée.

Puceron vert du pêcher

Il est observé dans 2 parcelles en Vienne qui ont atteint 8 feuilles donc dépassé la période de risque (de la levée à 6 feuilles).

Limaces

Des dégâts sont signalés sur des colzas juste levés sur les communes de MONTMOREAU-SAINT-CYBARD (16) et SAINT-GEORGES-DU-BOIS (17).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, CA 17, CA79, CA 86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC Villejesus, CEA Loulay, Coop de Mansle-Aunac, Coop de Matha, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, FREDON-NA, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".